



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 5 novembre 2020

Question n° 49 de Diane Wild, déposée le 6 octobre 2020 « Collège de Vers-chez-les-Blanc, faut-il un accident pour intervenir ?

Rappel

« Nous constatons depuis plusieurs mois que les capes des sacs de récupération des eaux claires des descentes de chenaux du collège de Vers-chez-les-Blanc sont cassées et qu'aucune intervention du propriétaire n'est faite.

Cette situation est dangereuse pour les enfants et les personnes utilisant le trottoir et ces couvercles devraient être remis en état sans délai ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Pour quelle raison le Service des écoles primaires et secondaires, responsable dudit bâtiment, n'a pas encore fait exécuter la remise en état ?

Les sacs coupe-vent du Collège de Vers-chez-les-Blanc ont connu des dégâts répétés, visiblement liés à des actes de vandalisme. Des réparations ont été systématiquement effectuées, et des plaintes déposées. La répétition des dommages peut laisser penser, à tort, qu'il n'y est pas remédié entre chaque épisode. Le service en charge des écoles procède régulièrement au remplacement de ces éléments.

A relever toutefois que ces sacs coupe-vent se trouvent accolés à la façade du bâtiment et ne posent pas de problème de sécurité pour les élèves ; d'autre part, ils remplissent encore leur rôle d'évacuation des eaux pluviales.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de Mme Diane Wild.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 5 novembre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter